

Conditions Générales de Vente (CGV)

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) s'appliquent à toute commande de billets ou de pass effectuée sur le site boyer-margaux-harmonifest.fr.

Article 1 – Objet

Les présentes CGV ont pour objet de définir les droits et obligations des parties dans le cadre de la vente en ligne de billets d'entrée pour le festival Harmoni Fest, se déroulant les 14, 15 et 16 août 2026 à Aix-en-Provence (lieu exact communiqué ultérieurement).

Article 2 – Produits proposés

Trois types de pass sont disponibles à la vente :

- Pass Journée – 35 € TTC : accès à l'ensemble des scènes pour une journée au choix
- Pass Week-end – 70 € TTC : accès à l'ensemble des scènes sur les trois jours du festival (14, 15 et 16 août 2026)
- Pass Étudiant – 25 € TTC : accès identique au Pass Journée, sous réserve de présentation d'une carte étudiante valide à l'entrée

Les prix sont indiqués en euros toutes taxes comprises (TTC). Harmoni Fest se réserve le droit de modifier ses tarifs à tout moment, sans que cela affecte les commandes déjà validées.

Article 3 – Processus de commande

La commande se déroule selon les étapes suivantes :

- Sélection du ou des pass souhaités et ajout au panier
- Vérification du contenu du panier
- Renseignement des informations personnelles (nom, prénom, adresse e-mail)
- Choix du mode de paiement et validation de la commande
- Confirmation de commande par e-mail avec récapitulatif

La vente est réputée conclue à compter de la réception par l'acheteur de l'e-mail de confirmation de commande.

Article 4 – Paiement

Le paiement s'effectue en ligne par carte bancaire (Visa, Mastercard) via la plateforme sécurisée WooCommerce Payments. Toutes les transactions sont cryptées (protocole SSL).

Harmoni Fest ne conserve aucune donnée bancaire sur ses serveurs. Les informations de paiement sont traitées directement par le prestataire de paiement.

Article 5 – Livraison des billets

Les billets sont dématérialisés. Suite à la confirmation du paiement, un e-billet au format PDF est envoyé à l'adresse e-mail renseignée lors de la commande, dans un délai maximum de 24 heures. Ce billet comporte un QR code unique à présenter à l'entrée du festival.

Article 6 – Droit de rétractation

Conformément à l'article L.221-28 du Code de la consommation, le droit de rétractation ne s'applique pas aux billets pour des spectacles ou événements de loisirs à une date déterminée.

En conséquence, toute commande de pass pour Harmoni Fest est définitive et ne peut faire l'objet ni d'un remboursement ni d'un échange une fois validée.

Article 7 – Annulation ou report de l'événement

En cas d'annulation totale du festival du fait de l'organisateur (hors cas de force majeure), les billets seront remboursés intégralement.

En cas de report, les billets achetés resteront valables pour la nouvelle date. L'acheteur qui ne souhaite pas assister au festival à la nouvelle date disposera d'un délai de 30 jours à compter de l'annonce du report pour demander le remboursement de son billet.

En cas de force majeure (intempéries extrêmes, interdiction administrative, pandémie, etc.), Harmoni Fest ne pourra être tenu responsable et aucun remboursement automatique ne sera effectué.

Article 8 – Responsabilités

Harmoni Fest décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration du billet électronique après réception. En cas de perte, l'acheteur peut contacter contact@harmonifest.fr pour demander un duplicata.

L'acheteur est seul responsable du bon usage de son billet. Tout billet revendu ou cédé à titre onéreux sur des plateformes non autorisées sera invalidé.

Article 9 – Données personnelles

Les données personnelles collectées lors de la commande sont utilisées exclusivement dans le cadre de la gestion des billets et de la relation client. Elles ne sont pas transmises à des tiers à des fins commerciales. Voir notre Politique de Confidentialité pour plus d'informations.

Article 10 – Litige et droit applicable

Les présentes CGV sont soumises au droit français. En cas de litige, une solution amiable sera recherchée en priorité. À défaut, le tribunal compétent sera celui du ressort du siège social de Harmoni Fest (Aix-en-Provence).

Conformément aux dispositions du Code de la consommation, vous pouvez recourir gratuitement à un médiateur de la consommation : www.economie.gouv.fr/mediation-conso

Dernière mise à jour : juin 2026